

### Avis d'inaptitude

#### CAPACITÉS RESTANTES

Conclusions et indications relatives au reclassement

- Capacités du travailleur à exercer l'une des tâches existantes dans l'entreprise ;
- Capacité du travailleur à bénéficier d'une formation le préparant à occuper un poste adapté.

#### RECHERCHE RECLASSEMENT

##### PROPOSITION EMPLOI



##### CONSULTATION CSE

##### PAS PROPOSITION EMPLOI



##### CONSULTATION CSE

##### PROPOSITION EMPLOI AU SALARIÉ

##### IMPOSSIBILITÉ DE PROPOSER UN EMPLOI\*

*\*L'employeur doit indiquer par écrit au salarié les motifs qui s'opposent à son reclassement.*

##### ACCORD



##### REFUS



#### POURSUITE DU CONTRAT DE TRAVAIL

#### ABSENCE CAPACITÉS RESTANTES

Cas de dispense de l'obligation de reclassement

- « Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé »
- « L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

#### DISPENSE RECHERCHE RECLASSEMENT

#### DISPENSE CONSULTATION CSE

#### RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

##### INAPTITUDE D'ORIGINE NON PROFESSIONNELLE

- Indemnité légale ou conventionnelle de licenciement
- Indemnité compensatrice de congés payés

##### INAPTITUDE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

- Indemnité compensatrice pour le préavis non exécuté
- Indemnité spéciale de licenciement
- Indemnité compensatrice de congés payés